

DIU droit médical – Lyon 1 (Faculté de médecine) – Lyon 3 (Faculté de droit)

Responsables de la formation

Monsieur D. MALICIER, Professeur, Faculté de médecine, Université Claude Bernard Lyon 1

Monsieur Olivier GOUT, Professeur, Faculté de droit, Université Jean Moulin Lyon 3

Les cours se déroulent à

L'institut De Médecine Légale Université Claude Bernard Lyon I
12 Avenue Rockefeller 69008 LYON

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements dispensés s'organisent autour de différents modules structurant la formation proposée. Les interventions ont lieu le mercredi après midi et durent 3 heures.

I – L'environnement juridique du droit médical

- Sources du droit
- Organisation judiciaire
- Fondamentaux du système français de santé (présentation des différentes institutions...)
- Le Conseil de l'ordre des médecins
- Les conflits d'intérêts en droit de la santé

II – La relation de soins : droits du patient et obligations du médecin

- L'information du patient (contenu, preuve et sanction du non respect)
- Le consentement du patient au traitement médical
- Les cas particuliers des patients bénéficiant d'un régime de protection (mineurs et majeurs protégés), des patients inconscients et le rôle de la personne de confiance
- Le secret médical et l'accès au dossier médical
- La législation relative à l'expérimentation humaine
- La législation relative au prélèvement d'organes et greffes
- Le droit de la mort (traitement législatif de la fin de vie)
- Pharmaco-vigilance et matério-vigilance
- La bioéthique

III – Les responsabilités dans le domaine médical et des produits de santé

-La responsabilité civile

- Les fondamentaux de la responsabilité civile (1)
- La responsabilité civile médicale (2)

-La responsabilité pénale

- Contraintes policières, judiciaires et réquisitions
- Responsabilité pénale involontaire (Homicide involontaire, omission porter secours..)
- Secret professionnel et obligation de dénonciation
- Droit pénal spécial médical (faux spéciaux, IVG, euthanasie (CSP), agression sexuelle, exercice illégal ...)

-La responsabilité professionnelle du médecin

-L'articulation de la responsabilité du médecin, des auxiliaires médicaux et des établissements de soins

- La responsabilité du fait des produits de santé
- Les infections nosocomiales

VI – L'indemnisation de la victime

-Les préjudices indemnisables (légitimité des préjudices et nomenclature des différents chefs de préjudice)

- L'expertise

-L'évaluation des préjudices

-Présentation des différents systèmes d'indemnisation en matière médicale (voie juridictionnelle classique ; procédure devant les CRCI, rôle de l'ONIAM)

-La garantie de l'indemnisation des victimes par la solidarité nationale et l'assurance obligatoire des médecins et établissements de soins

V – L'environnement juridique de l'entreprise médicale

- Le fonds libéral,

-L'exploitation du fonds libéral en sociétés

-L'entreprise médicale face aux procédures collectives

-Les professions médicales et l'Union Européenne

- Les assurances liées à l'activité médicale